

# Pacte migratoire : la N-VA met Michel en difficulté

FÉDÉRAL L'opposition revient avec son accusation de « marionnette de la N-VA »

- ▶ La N-VA refuse de signer le pacte migratoire, suivant les gouvernements populistes.
- ▶ Charles Michel avait annoncé publiquement cette signature.
- ▶ Malaise.

La séquence n'est pas des plus confortables, pour Charles Michel. Ce mercredi, dans le *Standaard*, la porte-parole du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration assène en substance : non, la N-VA n'acceptera pas que la Belgique signe le pacte migratoire de l'ONU, un accord international non contraignant censé baliser les fondements internationaux de l'asile. Le hic, c'est que le Premier ministre avait déclaré à la tribune de l'ONU fin septembre que la Belgique signerait. Sachant que notre pays entrera au Conseil de sécurité de l'ONU en janvier, un revirement aussi spectaculaire fait plutôt mauvais genre, même si un certain nombre de pays, pas des plus fréquentables pour la plupart (Hongrie, Autriche notamment), se sont eux aussi distanciés du texte.

Voilà pour l'international. Mais au niveau belge, la situation n'est pas des plus confortables non plus : à la Chambre, l'opposition n'a pas manqué d'enfourcher son cheval de bataille favori : « Charles Michel est la ma-

riionnette de la N-VA. » Et aussi : sous l'influence des nationalistes flamands, la Belgique se laisse directement influencer par les populistes et l'extrême droite d'Europe. « *Le temps est venu de choisir son camp, la Hongrie ou les démocraties libérales* », a estimé Monica De Coninck (SPA).

## Nouveaux éléments

Même si l'on se doute que le revirement de Theo Francken et de son parti dans un dossier très sensible n'a pas enchanté Charles Michel, le Premier ministre a joué la solidarité gouvernementale à la Chambre, indiquant que, depuis septembre, des éléments nouveaux sont intervenus. « *Durant les semaines qui ont suivi l'assemblée générale à New York, il y a eu un nouvel élément. Il est apparu que, non pas un, mais plusieurs pays européens ont exprimé des doutes, des questions, singulièrement sur le caractère contraignant et la souveraineté* ». Mais en coulisse, on concède qu'on aurait préféré une autre séquence.

« *Theo Francken a une fois de plus roulé pour Theo Francken* », souffle un libéral, qui estime quand même que l'entourage du Premier ministre aurait dû voir venir le dossier délicat, prendre les devants, et communiquer avant Francken, pour éviter, justement, que revienne l'accusation d'une soumission à la N-VA. Quant à l'accusation de marionnette, on n'en fait pas grand cas, au MR. « *On a l'habi-*

*tude, c'est quelque chose contre lequel on ne peut rien faire, c'est trop ancré dans la rhétorique de l'opposition. J'imagine que, pour le PS, c'est comme s'entendre dire en permanence que les socialistes sont des fraudeurs.* »

Les libéraux estiment toutefois que le Premier ministre a correctement rééquilibré les choses à la Chambre. « *On avait des questionnements, au début de la séance. Mais Charles a bien réagi et l'opposition s'est calmée* », dit le député Richard Miller. D'autres ajoutent que Charles Michel a enjoint mercredi matin au vice-Premier Jan Jambon d'atténuer le propos de Francken, ce qui fut fait. « *On se demande qui est la marionnette de qui.* »

Du côté des nationalistes, on nie avoir voulu mettre le Premier ministre en difficulté. « *Nous avons vraiment agi en fonction de nos valeurs. Mais nous aurions préféré qu'il n'y ait pas de fuite pour ne pas mettre le Premier ministre en difficulté.* » Peter De Roover, chef de groupe N-VA à la Chambre nie lui aussi avoir voulu donner l'impression que Charles Michel est la marionnette de son parti. « *Dans une coalition, le Premier ministre est la marionnette de tous les partis de sa coalition.* »

Mais la majorité ne semble pas ébréchée. Relevant l'isolement de la N-VA, beaucoup pariaient, mercredi soir, sur un compromis. « *On ne va pas faire trembler une majorité sur un texte non contraignant.* » ■

BERNARD DEMONTY

## accord Pourquoi les nationalistes rechignent

Charles Michel l'avait annoncé à la tribune de l'ONU en septembre : la Belgique signera le pacte global sur la migration. Mais ce qui devait n'être qu'une formalité devient un nouveau casse-tête pour la majorité. Explications.

**1** **Qu'est-ce que le pacte pour la migration ?** La crise migratoire en 2015 a convaincu la communauté internationale de la nécessité d'une plus grande coopération et d'une vision globale de la migration. Sujet sensible puisqu'il touche à la souveraineté des Etats. Presque trois ans plus tard, fruit d'un compromis entre 193 Etats aux intérêts divergents (seuls les Etats-Unis ont refusé de prendre part aux négociations), le pacte global pour une migration sûre, ordonnée et légale est finalisé et doit être formellement

adopté le 10 décembre à Marrakech. Non contraignant, le document n'harmonise pas les politiques d'asile et de migration mondiales, comme d'aucuns l'espéraient, mais liste des bonnes pratiques et quelques modestes objectifs. Il rappelle aussi les engagements pris au travers d'autres traités internationaux et engagements en matière de développement durable. Le texte engrange quelques avancées : la prise de conscience de la nécessité de créer davantage de voies d'accès légales pour la migration économique ou quelques engagements très concrets comme la réduction des frais de transfert d'argent vers le pays d'origine.

**2** **Quelles sont les critiques de la N-VA ?** « *Ce que nous craignons, c'est que ce texte nous empêche de mener à*

*l'avenir la politique que nous souhaitons*, explique le chef de groupe à la Chambre Peter De Roover. *Nous avons des problèmes sur le contenu.* » En l'espèce, le pacte est un compromis. De sorte que les objectifs affichés sont pour la plupart largement rencontrés par les pays européens mais le risque est de rehausser une norme et donc de limiter la marge de manœuvre des gouvernements qui souhaiteraient revenir sur certains « acquis ». « *Pourquoi s'encombrer d'un nouveau texte qui nous liera les mains d'une manière ou d'une autre à terme alors que tant de traités existent déjà sur le sujet ?* », demandait en substance Theo Francken sur le plateau de De Afspraak, vendredi. Sur le contenu à proprement parler, les nationalistes restent discrets mais évoquent notamment l'engagement de « *travailler à mettre fin aux pratiques d'enfermement des enfants dans le cadre de la migration* » qui va à l'encontre de l'accord de gouvernement, qui a réintroduit l'enfermement des familles.

### 3 Les réserves de la N-VA sont-elles justifiées ?

Le texte n'est pas contraignant, au sens où il n'engage pas les États signataires sur le plan juridique. Impossible donc de poursuivre la Belgique parce qu'elle n'aurait pas respecté l'un ou l'autre engagement. Cela dit, il n'est pas complètement neutre non plus. « *Le texte s'apparente à un guide des bonnes pratiques. C'est ce qu'on appelle de la "soft law", du droit mou*, explique Catherine Le Bris, chercheuse au CNRS. *Outre les traités, la coutume est une source du droit international. Quand les États répètent une norme de manière régulière, cela peut devenir une obligation.*

*Et les instruments du droit mou, comme le pacte, peuvent devenir du droit dur. Mais c'est un processus qui s'inscrit dans un temps long.* » Pour les opposants au texte, qui ont d'ailleurs lancé une pétition pour empêcher son adoption, le pacte ne tardera pas à être instrumentalisé par les juristes pour créer une faille légale instaurant un « droit à la migration ». « *L'idée de ce texte n'est pas tant d'installer un droit à la migration que de renforcer un principe d'hospitalité* », nuance la spécialiste en droit international. A plus

court terme, l'adhésion au pacte peut tout de même infléchir la politique migratoire d'un pays (c'est pour cela qu'il a été écrit), ne serait-ce que parce que les États devront régulièrement témoigner de leurs avancées en la matière devant un forum réunissant les signataires.

### 4 Pourquoi le parti se réveille-t-il maintenant ?

Comme l'a expliqué Alexander De Croo (VLD) en commission parlementaire, une coordination a été menée avec le cabinet Francken et les entités fédérées pour définir la position de la Belgique au cours des négociations. Trois réunions formelles ont ainsi été organisées au cours de l'année en février, juin et septembre, auxquelles un représentant du cabinet a systématiquement été associé. « *Plusieurs instances relevant de la compétence du ministre des Affaires étran-*

*gères et du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration ont participé activement aux débats relatifs à l'élaboration de la position de négociation de la Belgique. Les deux cabinets ont formulé plusieurs remarques à propos du texte, lesquelles ont été intégrées dans la version finale* », précise le ministre en charge de la Coopération au développement. En plénière, le député Hendrik Vuye n'a par ailleurs pas manqué de souligner que la N-VA avait adopté au cours de la législature d'autres déclarations internationales fort semblables sans que cela ne suscite une quelconque remise en cause de la part du parti. Alors pourquoi ce soudain revirement ?

Le retrait de l'Autriche – qui avait pourtant appelé à soutenir le texte dans un premier temps – a changé la donne début novembre. Dans son sillage, la Bulgarie a annoncé à son tour qu'elle ne signerait pas, comme vraisemblablement la Pologne, la République tchèque et la Croatie. La Hongrie s'était, elle, déjà retirée à la fin des négociations. En substance, la N-VA justifie sa volte-face en soulignant s'être rangée derrière le consensus européen. Mais à partir du moment où il n'y a plus de position européenne, pourquoi taire ses propres réserves ? D'aucuns perçoivent ce positionnement soudain comme opportuniste et à analyser dans le cadre préélectoral. ■

LORRAINE KIHL